

Compte rendu Conseil Municipal des Jeunes

Samedi 14 octobre 2023

Le samedi quatorze octobre deux mille vingt-trois, le conseil municipal des Jeunes s'est réuni en session ordinaire à 10h.

Etaient présents :

			Présent-e	Excusé-e	Absent-e
Elu	Leo	AMORES		X	
Elue	Sirine	DIAFAT	X		
Elue	Lucie	GAUDOT	X		
Elue	Assia	HEDDAJI		X	
Elu	Esteban	LOPEZ	X		
Elu	Ayrton	MEDINA	X		
Elu	Julio	PEIXOTO		X	
Elue	Clara	RESSAIRE	X		
Elu	Mathieu	YVRARD	X		
Suppléante	Layana	BOUSNINA		X	
Suppléante	Lilou	FRANCIOLI	X		
Suppléant	Hugo	VAN VOORTHUYSEN	X		
Suppléant	Melih	YESILDAL	X		

Animatrice : Clémence SALAGNON

Invité : Gaël GONCALVES (Agent territorial, responsable du service enfance-jeunesse)

1. Installation et ordre du jour

Les jeunes conseillers ont été accueillis à la Mairie de la commune par l'animatrice.

L'**ordre du jour** leur a été présenté :

- * Retour d'échanges avec les loyettains concernant leur projet
- * Vote des choix d'agrès (parcours de santé ou équipement sportif)
- * Vote des matériaux des agrès
- * Vote du nombre d'agrès
- * Vote du type de barrière
- * Photo individuelle des élus

2. Retour d'échange

L'animatrice demande aux élus, chacun à leur tour, de communiquer sur les retours qu'ils ont demandé à leurs parents, amis, habitants de la commune concernant leur projet d'installation d'un espace sportif à côté du verger. Peu de jeunes ont vraiment pris en compte cette mission, et ont un retour.

L'animatrice leur rappelle l'importance du rôle d'élus, l'importance de soumettre, présenter leurs idées aux habitants car ce seront les futurs usagers, les futures personnes qui vont utiliser ce qu'ils veulent mettre en place.

3. Vote des choix d'agrès

Les jeunes élus devaient choisir s'ils allaient proposer plutôt un parcours de santé ou des agrès sportif à la municipalité à la vue de l'espace et des contraintes.

Clémence et Gaël leur ont présenté différents types d'espaces sportifs aménagés à partir de photo qu'ils ont pris sur différentes communes. Puis de nombreux échanges ont eu lieu entre chacun des élus afin d'évaluer les points positifs et négatifs de chacune des installations. Un plan de l'espace a été réalisé sur le tableau afin de faciliter leur représentation.

S'en ai suivi les votes :

5 élus ont voté pour le parcours de santé

4 ont voté pour l'aire sportive

0 se sont abstenus

Le choix s'arrête donc sur le parcours sportif.

4. Vote des matériaux des agrès

Les différentes photos présentées aux élus concernant les équipements leurs ont permis de voter le choix des matériaux. Les questions de durabilité, solidité, esthétique ont été abordé afin de tenter de correspondre aux mieux à la commune.

De ce faite, les jeunes élus ont voté :

0 pour les équipements en bois

0 pour les équipements en métal

8 pour l'installation d'équipements en bois et en métal

1 abstention

Le choix s'arrête donc sur un équipement composé de bois et de métal

5. Vote du nombre d'agrès

Après avoir visité le site, effectué des recherches de produits à installer sur le site, nous demandons à nos jeunes élus quelle quantité de support sportif imaginent-ils sur le site. Un vote est donc lancé afin de déterminer ce qui pourra être proposé au conseil municipal.

Nous proposons de voter pour l'installation de 4, 6, 8, 10 ou 12 agrès. Voici les résultats de leurs votes.

2 élus ont voté pour l'installation de 4 agrès

1 élu a voté pour 6 agrès

2 élus ont voté pour 8 agrès

3 élus ont voté pour 10 agrès

0 élu a voté pour 12 agrès

Leur choix a la majorité s'est donc porté sur 10 agrès.

6. Vote du type de barrière

Afin d'assurer la sécurité des usagers (= personnes utilisant les appareils sportifs), il est important de prévoir une barrière autour de cette espace en bord de route. Nos jeunes élus doivent donc voter le choix des matériaux pour les barrières. Trois propositions leur sont faites : bois, métal ou les deux. Voici le résultat de leur vote :

1 élu a voté pour la mise en place de barrière en bois

1 élu a voté pour la mise en place de barrière en métal

7 élus ont voté pour la mise en place de barrière en bois et métal

7. Photo individuelle

Afin de figurer sur le site de la commune, une photo individuelle de chacun des jeunes élus présents est prise.

La séance s'est conclue à 12h.